

d'action des conseils de bandes et des organisations indiennes ont été plus ou moins négligées et ont même été entravées.

Bref, les méthodes paternalistes du gouvernement fédéral ont enlevé aux Indiens tout moyen d'exercer une action déterminante et précise sur les décisions qui règlent leurs modes d'existence. Cette façon d'agir a notamment engendré le scepticisme et un grave manque de confiance vis-à-vis de tous les efforts déployés par le gouvernement pour amener des changements dans leur mode de vie et, chose paradoxale, elle a fait naître en même temps une sorte de passivité et une dépendance de plus en plus grande vis-à-vis de la direction des affaires indiennes.

Tout ce que je puis dire en terminant, c'est qu'en refusant de publier ce rapport, le gouvernement démontre une fois de plus son paternalisme. Ni les indigènes ni même le Parlement ne lui inspirent confiance. Le gouvernement devrait savoir qu'on le jugera non selon ses paroles mais selon ses actes.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts et du Développement rural): Monsieur l'Orateur, je voudrais répondre très rapidement, vu que le Règlement ne m'accorde que trois minutes. Je dirai tout d'abord à mon ami de Churchill qu'il n'existe aucun rapport aux fins qu'il a mentionnées. Toutefois, avant de donner des précisions, je voudrais signaler, en toute justice pour le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) et afin de le consigner au compte rendu, que plus tôt durant la présente session, c'est-à-dire le 10 octobre, il avait demandé dans un avis de motion tendant à la production de documents:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production du rapport de l'ARDA traitant de la pauvreté chez les Indiens du Canada.

J'ai discuté la question avec le député de Winnipeg-Nord et lui ai dit que j'en ferais part à mon ami de Churchill ce soir. Il a consenti, et la motion a été retirée.

N'en déplaise au député de Churchill, il ne rend service ni aux indigènes ni au régime parlementaire quand il cite des extraits d'un rapport encore à l'étude et qui est un des nombreux rapports interministériels qui ne devaient pas être publiés mais qui étaient pour la gouverne des fonctionnaires du ministère et du ministre, en vue de la mise au point d'une politique concernant les indigènes. Je le répète, aucun rapport de ce genre n'a jamais été déposé au Parlement; ce rapport, comme bien d'autres rapports interministériels, n'avait d'autre but que de renseigner les fonctionnaires du ministère et le ministre.

Il m'est difficile de savoir, par les propos du député, de quel rapport il parle. En effet, plusieurs rapports ont été rédigés à ce sujet, mais j'ai pu reconnaître le rapport destiné à une étude interministérielle. Il ne devait pas être publié et, s'il m'est permis de le répéter, le fait de choisir ce rapport parmi tant d'autres ne rend service ni aux relations interministérielles ni au régime parlementaire. Cela ne réussit qu'à créer de la confusion chez les intéressés, à la Chambre et chez les fonctionnaires du ministère qui doivent examiner la question et faire rapport au ministre. Ce n'est pas juste pour ces fonctionnaires d'avoir choisi ce rapport parmi bien d'autres.

LES SPORTS—LE HOCKEY—L'AIDE À L'ÉQUIPE NATIONALE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): L'une des caractéristiques les plus marquées du nouveau gouvernement, élu le 25 juin dernier, c'est une tendance grandissante à remettre à plus tard ce qu'il doit faire pour s'occuper des questions importantes. Celle que je désire signaler à la Chambre ce soir a trait à l'aide financière qui, depuis quelques années, est offerte à l'Association canadienne de hockey amateur pour aider l'équipe nationale de hockey du Canada. J'ai soulevé la question mardi, mais on n'y a pas alors répondu à la Chambre.

• (10.20 p.m.)

L'hon. M. Munro: Votre question a été jugée non recevable.

L'hon. M. Dinsdale: Comme le ministre vient de le dire la question a été déclarée non recevable; c'est exact, et j'ai posé la question de privilège hier. D'autre part, je crois savoir que le ministre a fait une déclaration à l'extérieur de la Chambre. Voici la première occasion qui me soit donnée de soulever la question une fois de plus à la Chambre, aux termes du Règlement, et j'aimerais savoir si le ministre peut faire une déclaration ici-même.

Il y a quelques années, l'Association canadienne de hockey amateur, tentant de régler certains problèmes devenus particulièrement difficiles et gênants pour le Canada, aidée de Canadiens renommés tel le père Bauer, a organisé l'équipe nationale de hockey pour participer aux concours internationaux. Tous les Canadiens s'enorgueillissent du fait que le Canada se soit acquis une renommée extraordinaire dans le domaine du hockey, dans lequel nous voyons tous notre sport national. D'aucuns, bien entendu, diront que le jeu de